



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

Mairie
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2022-094
Voirie

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de Cubzac les Ponts,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Pénal,
- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu la demande présentée par SPIECAPAG Régions France, représentée par Monsieur DUSSILLOL Cyril, en date du 19 octobre 2022 sur la réglementation de la circulation pour l'évacuation des déblais du site « Café de Paris » en direction du « Domaine de Conseillant », Rue du Port et Rue de Conseillant à Cubzac-les-Ponts ;

ARRETE

- ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser la Rue du Port et la Rue de Conseillant sur la commune de Cubzac-les-Ponts l'évacuation des déblais du site « Café de Paris » en direction du « Domaine de Conseillant », la circulation sera maintenue sur les deux sens avec une signalisation complète pour prévenir de cette évacuation du lundi 07 novembre 2022 au samedi 3 décembre 2022 inclus.
- ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
 - Le demandeur (SPIECAPAG Régions France),

Fait à Cubzac les Ponts, le 02 NOV 2022
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Adjoint à la voirie,

Jean-Pierre PRAT

mainie@cubeac-le-pont.fr - 05 57 43 02 11



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : SPICAPAG Région France Prénom : _____
Dénomination : _____ Représenté par : Cyril Dussilloz
Adresse Numéro : 23 Extension : _____ Nom de la voie : "Rue de Fissoda"
Code postal 33390 Localité : EYRAUS Pays : FRANCE
Téléphone 0670767369 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : Cyril.dussilloz @ spicapag.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° 32
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : "Rue du Port" et "Rue de Conveillant"
Code postal 33240 Localité : CUBZAC LES PONTS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Evacuation de déblais du site "Café de PARIS" en direction du "Domaine de Conveillant" (voir plan joint)
Date prévue de début des travaux : 07 11 2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 028

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 028 Date de début de réglementation 07 11 2022
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée : _____
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Non prévue d'installer une signalisation complète sur le parcours d'évacuation des déblais !

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : SCRF Prénom : /

Dénomination : Représenté par : Cyril Dussiol

Adresse Numéro : 23 Extension : Nom de la voie : "Rue de Fiscada"

Code postal 33390 Localité : EYRANS Pays : FRANCE

Téléphone 06 70 76 73 69 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : Cyril.dussiol @ spiecapag.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

Circulation

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 19 10 2022 à EYRANS

Nom : Dussiol Prénom : Cyril Qualité : Chargé d'Affaires

Spiecapag Régions France
CENTRE DE TRAVAUX de PONTET D'EYRANS
N°23 Rue de Fiscada
33390 LE PONTET D'EYRANS
Tél. / Fax : 05 57 64 51 62



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
GIRONDE

Commune :
CUBZAC LES PONTS

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 19/10/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion Cadastre
Cité administrative 33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 -fax
sdif33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

